



**Accusé de «complicité, intérêt dans un acte » dans le cadre de la même affaire, Thomas Nama Aloa, lui aussi présent à l'audience, dit ne pas se reconnaître dans les faits qui lui sont reprochés.**

Le procès de ce 12 mai au Tribunal criminel spécial a été renvoyé au 16 juin prochain pour l'audition des témoins du ministère public.

Il est plutôt serein lorsqu'il se présente devant la barre ce mardi 12 mai. Vêtu d'un costume bleu sombre, chemise bleu claire, contrasté d'une cravate aux rayures noire-blanche, Basile Atangana Kouna garde son élégance habituel. Ceci, en dépit de sa détention à la prison centrale de Kondengui depuis le 23 mars 2018.

Après son arrivé au Tcs ce mardi 12 mai, il se consulte avec ses avocats, en attendant le début de l'audience. A l'ouverture, il s'installe dans le box des accusés à la demande du greffier. Suite à la lecture des chefs d'accusations, l'ancien ministre de l'Eau et de l'Energie (Minee) plaide « Non coupable ».

Dans le cadre de l'affaire opposant Basile Atangana Kouna contre le ministère public, représenté par la société CAMEROON UTILITIES CORPORATION (CAMWATER), il est reproché à l'ancien Minee les faits de « violation du code des marchés publics, détournement

de biens publics et complicité ».

Le mise en cause aurait en 2009, en qualité de maitre d'ouvrage attribué un marché frauduleux à l'entreprise Asal. Il se serait par ailleurs « abstenu de dénoncer la sous-traitance frauduleuse » avec ladite entreprise. Thomas Nama Aloa est lui aussi présent à l'audience. Il plaide non coupable face aux accusations de « complicité, intérêt dans un acte ».

Au sujet du chef d'accusation sur le fait de complicité, Thomas Nama se serait rendu coupable « en aidant à créer ou en créant la société Asal pour sous-traiter les marchés publics avec la CAMWATER ». L'audience a été suspendue, et reprendra le 16 juin pour l'audition des témoins du ministère public.

**Légal237**

---